

## RÉPONSE MUNICIPALE

le 26 juin 2019

Observations et vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2018.

1003-ADM-1905-PAD-rc-Reponses\_muni-Gestion\_2018.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Madame, la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité répond comme suit aux observations et aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2018.

### Gestion des déchets

#### Vœu N° 1

Que la Municipalité adapte l'élimination des déchets aux exigences de la révision de l'OLED et examine les pistes de réflexion préconisées par la COFIN et la COGEST, à savoir :

- encourager la population à diminuer ses déchets ménagers, et d'utiliser des récipients non jetables lors d'achats, mais aussi d'enjoindre les commerces à renoncer au suremballage
- renforcer le tri des bio-déchets dans les poubelles vertes pour augmenter la méthanisation de ceux-ci, d'encourager les propriétaires à faire eux-mêmes leur compost ainsi que de s'équiper de tondeuses mulching.
- examiner la possibilité de diminuer le nombre de collectes porte à porte des déchets ménagers, mais aussi des déchets verts principalement en période hivernale.
- examiner d'autres filières pour le tri et l'élimination des déchets dans le but de les recycler et valoriser davantage.

#### Réponse

La Municipalité met tout en œuvre pour rester conforme à l'OLED.

- La Commune encourage l'utilisation de récipients non jetables, notamment lors des manifestations communales, et dispose d'un stock qui peut être mis à disposition des organisateurs. Ces derniers ont l'obligation d'utiliser des verres recyclables et nettoyables.
- La problématique numéro une dans les déchets compostables est la teneur en plastique. En effet, il arrive que des déchets plastiques soient mélangés au compost et que les camions les transportant



021 977 01 11

021 977 01 15

greffe.municipal@la-tour-de-peilz.ch

www.la-tour-de-peilz.ch

soient déclassés à la Satom et redirigés vers l'incinération. A La Tour-de-Peilz, la qualité des déchets lors des tournées porte à porte est bonne dans l'ensemble.

- L'incitation des citoyens à pratiquer un mode de tonte plutôt qu'un autre paraît difficile. Cela étant, le Secteur parcs & jardins va dans le sens du mulching lorsque celui-ci est possible.
- Le nombre de collectes porte à porte est réglé d'après le contrat établi entre les 3 villes (Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz) et les prestataires. Il n'est donc pas possible de le modifier à souhait. Aussi, le nombre de camions nécessaires et le nombre de vidanges du camion varient en fonction des quantités effectives présentes dans les containers.
- Le type de filière de tri ainsi que la rationalisation du stockage et des transports font partie des discussions menées au niveau intercommunal afin de profiter des expériences de chacun et d'améliorer l'efficience du processus.

## Entretien des routes

### Vœu N° 2

Que la Municipalité organise plus régulièrement des rencontres avec l'ensemble des acteurs qui ont des installations dans le sol sous les chaussées, ceci pour identifier plus précisément les priorités.

#### Réponse

La Municipalité organise régulièrement des rencontres avec les services industriels. La dernière en date s'est tenue le jeudi 9 mai 2019.

### Vœu N° 3

Que la Municipalité planifie plus précisément les investissements futurs et définisse un crédit minimal pour l'entretien constructif des routes sur 4 ans qui permette d'utiliser le crédit de 6 Mios affectés à la mise en séparatif.

#### Réponse

La Municipalité met à jour le plan des investissements chaque année. Lors de l'élaboration du budget 2019, des montants de Fr. 5'130'000.--, respectivement Fr. 3'475'000.--, ont été prévus pour, d'une part l'évacuation des eaux, et d'autre part la réfection lourde des routes entre 2019 et 2022. En fonction des imprévus survenus en 2019, une réactualisation sera apportée lors de l'élaboration du budget 2020.

## Parc informatique communal

### Vœu N° 4

Que la Municipalité porte une attention accrue au bien-être des employés lors de ces changements et de pouvoir assurer où le cas s'avérerait nécessaire, la mise en œuvre de moyens pour assurer le bon redéploiement des ressources humaines à disposition déjà au sein de notre commune.

#### Réponse

Lors d'un nouveau projet informatique, la Municipalité veille, à travers le Secteur informatique, à ce que les employés concernés soient partie prenante tout au long du processus, afin d'encourager une implication motivée au changement à venir et obtenir le meilleur degré de satisfaction.



021 977 01 11

021 977 01 15

greffe.municipal@la-tour-de-peilz.ch

www.la-tour-de-peilz.ch

Grâce à une gestion de projet adéquate, les utilisateurs :

- sont consultés au niveau des besoins de leur activité métier dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges ;
- assistent aux présentations puis au choix des solutions (y compris ateliers de tests, selon possibilités) ;
- participent à l'implémentation des solutions ;
- bénéficient de formations complétées d'une documentation avant la mise en production ;
- disposent d'un support informatique lors de l'exploitation des solutions.

Lorsqu'un nouvel outil informatique engendre une amélioration d'un processus et permet une rationalisation du travail, un redéploiement des tâches du personnel est examiné.

## Parcs et jardins

### Vœu N° 5

Que la Municipalité soutienne financièrement les propositions qui seront faites dans le cadre du projet Villeverte.

#### Réponse

La Municipalité analysera les propositions liées au projet Villeverte suisse et décidera de les soutenir ou non en fonction de leur pertinence et de leur coût.

### Vœu N° 6

Que la Municipalité étende la végétalisation et l'arborisation des rues à l'ensemble de la ville et plus particulièrement aux quartiers du haut et de l'Est de la ville, ceci pour réduire les îlots de chaleur en été.

#### Réponse

La Municipalité étudiera la possibilité d'étendre la végétalisation et l'arborisation en fonction des espaces disponibles dans l'ensemble de la ville ainsi que du gabarit nécessaire aux systèmes racinaires des arbres. De plus, lors de nouvelles constructions ou de transformations notables, le nouveau règlement du plan général d'affectation impose, à son article 25, un arbre par tranche de 500 m<sup>2</sup> de surface cadastrale de parcelle.

## Réfection du chalet Fontanna-David

### Vœu N° 7

Que la Municipalité mette en avant cette réalisation dans les médias, sur le site Web de la commune, dans la Tour-Info et les guides de refuges afin de mieux valoriser le patrimoine communal.

#### Réponse

L'annonce de la mise en location du chalet a été publiée en 1<sup>ère</sup> page dans le journal communal N° 14 de mars 2019. Sa présentation et sa mise en location sont accessibles sur le site Web de la Commune et une insertion dans le guide des refuges vaudois est prévue dans les meilleurs délais.



**Fondation du musée suisse du jeu - Contrat de prestations****Vœu N° 8**

La COGEST réitère son vœu de voir la municipalité entreprendre des réflexions sur l'avenir de cette vitrine culturelle qu'est le Musée Suisse du jeu.

**Vœu N° 9**

La COGEST attire l'attention sur l'urgence du renouvellement de la scénographie pour l'attractivité et la survie du musée.

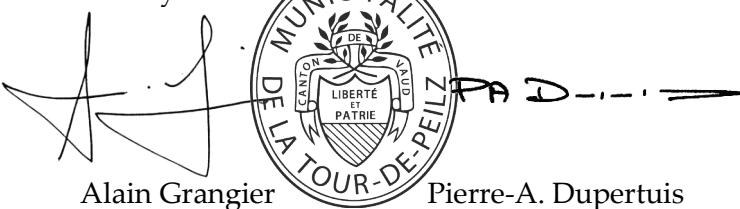
**Vœu N° 10**

La COGEST souhaite aussi que le conseil de fondation mette en place quelques lignes directrices et indicateurs pour augmenter la fréquentation du musée.

Réponse

Les réflexions sur l'avenir du Musée suisse du jeu relèvent de la responsabilité de son Conseil de fondation. Ce dernier est parfaitement conscient que la mise en place d'une nouvelle scénographie est essentielle pour assurer la pérennité de l'institution. A tel point qu'une mise au concours a été faite courant 2017, un projet retenu en 2018 et la récolte de fonds lancée cette année. Une nouvelle exposition permanente, réalisée sur la base d'un concept muséographique moderne, aura naturellement un impact décisif sur l'évolution du nombre de visiteurs.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ  
Le syndic : Le secrétaire :



Alain Grangier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 6 juin 2019



021 977 01 11

021 977 01 15

greffe.municipal@la-tour-de-peilz.ch

www.la-tour-de-peilz.ch